

## Lettre de Bettino Craxi à Pietro Adonnino (Rome, 5 avril 1985)

**Légende:** Le 5 avril 1985, Bettino Craxi, Premier ministre italien et président en exercice du Conseil des ministres des Dix, exprime à Pietro Adonnino, président du comité ad hoc pour l'Europe des citoyens, son estime pour le travail accompli en faveur de "l'Europe des citoyens".

**Source:** Bulletin des Communautés européennes. 1985, n° Supplément 7/85. Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes.

**Copyright:** (c) Union européenne, 1995-2012

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/lettre\\_de\\_bettino\\_craxi\\_a\\_pietro\\_adonnino\\_rome\\_5\\_avril\\_1985-fr-732e6397-d3aa-4a49-87d9-23810819a033.html](http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_bettino_craxi_a_pietro_adonnino_rome_5_avril_1985-fr-732e6397-d3aa-4a49-87d9-23810819a033.html)

**Date de dernière mise à jour:** 13/09/2012

## Lettre de Bettino Craxi à Pietro Adonnino (5 avril 1985)

Cher Maître,

Rentré à Rome après le Conseil européen de Bruxelles, qui a approuvé le rapport intérimaire du comité «Europe des citoyens», dont vous assumez la présidence, je tiens à vous exprimer, également au nom de mes collègues du Conseil, mon estime pour le travail accompli.

Comme vous le savez, le Conseil a approuvé les propositions pratiques présentées dans le rapport intérimaire, ainsi que les lignes directrices pour les travaux futurs du comité en vue du Conseil européen de Milan.

Au cours des travaux à Bruxelles, j'ai enregistré un large consensus sur le travail intense accompli par le comité et sur l'approche constructive adoptée face aux problèmes de sa compétence. Tout le monde a été d'accord pour dire que le comité a fait du bon travail et que les résultats obtenus sont de grande importance.

En vous souhaitant de pouvoir poursuivre avec autant de succès l'accomplissement du mandat du comité et en attendant de connaître, le moment venu, les nouvelles propositions de votre comité, je vous envoie mes meilleures salutations.

**(s.) B. Craxi**

Rome, le 5 avril 1985.